

TABLE DES MATIERES

Préambule	1
Remarques préliminaires.....	3
Mouvement des réserves.....	4
CHAPITRE I Evolution des recettes générales	4
A. Evolution des recettes fiscales.....	5
B. Examen de détail des principales recettes fiscales	5
1. Personnes physiques.....	5
a) Impôt sur le revenu	5
b) Impôt sur la fortune	6
c) Prestations et bénéfices en capital	6
2. Personnes morales	6
a) Impôt sur le bénéfice.....	6
b) Impôt sur le capital	7
c) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières	7
CHAPITRE II Evolution des charges générales	7
1. Administration générale	8
2. Finances.....	8
3. Ecoles.....	8
4. Police et Circulation.....	9
5. Génie-civil et cadastre.....	9
6. Culture et tourisme	10
7. Institutions et assurances sociales	10
CHAPITRE III Politique du personnel.....	10
A. Effectif du personnel.....	10
B. Indexation et évolution de la masse salariale	11
CHAPITRE IV Situation financière de la Commune	11
1. Objectifs internes.....	12
2. Objectifs externes demandant des interventions politiques auprès de différentes instances	12
CHAPITRE V Budget des Services industriels (S.I.).....	12
A. Généralités	12
B. Les charges.....	12
C. Les recettes.....	13
D. Les institutions gérées par les S.I.	14
E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau	14
CHAPITRE VI Budget des investissements.....	14
A. Explications détaillées des investissements	15
1. Catégorie I.....	15
2. Catégorie II.....	16
3. Catégorie III	26
B. Capacité d'investir et charges financières	26
1. Capacité d'investir	26
2. Financement des investissements	27
3. Charges financières	27
CHAPITRE VII Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale.....	27
Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2006.....	27

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 7 novembre 2006) (corrigé 6 décembre 2006)

11 – 2006-2011 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2007, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 202'321'809.00
Total des charges	Fr. 206'827'707.00
Excédent des charges	Fr. 4'505'898.00

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 12'038'480.00
Total des charges	Fr. 11'994'200.00
Excédent des produits	Fr. 44'280.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



PRÉAMBULE

Modifications des coefficients d'impôts communaux

En date du 27 juin 2006, le Grand Conseil adoptait la loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF), instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal, permettant d'atteindre l'objectif d'une meilleure prise en charge du patient.

Cette mise en réseau a aussi d'autres objectifs, notamment financiers. La mise en réseau des hôpitaux doit aboutir à une meilleure répartition et utilisation des ressources existantes, à une harmonisation et une coordination du système d'information et de gestion et par ce biais à réaliser à moyen terme des économies d'échelles.

Afin que le RHF puisse répondre à sa mission, il a été décidé que les infrastructures hospitalières, actuellement propriété des associations de communes, soient cédées au Canton.

Ainsi, le Canton reprendra en totalité les excédents de charges hospitalières, jusque là financées par les communes (participation aux hôpitaux de district ainsi que celles assumées par les communes du district de la Sarine pour l'Hôpital cantonal). Cela correspond pour l'Etat à une augmentation des charges de fonctionnement qu'il s'agit de financer.

Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), les articles 63 et 64 LRHF prévoient une modification de la répartition des ressources fiscales par le déplacement des coefficients d'impôts.

Art. 63 Incidences fiscales et fixation des coefficients d'impôt

a) Pour le Canton

¹ Pour le Canton, la charge supplémentaire induite par la reprise des excédents de charges d'exploitation des hôpitaux correspond à une augmentation des charges de fonctionnement, dont l'impact est exprimé par une augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

² La mesure de l'augmentation du coefficient de l'impôt sera fixée par le Conseil d'Etat dans une ordonnance d'exécution de la présente loi, compte tenu des excédents de charges d'exploitation estimés des hôpitaux pour l'exercice 2006.

³ Le décret fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs tiendra compte de cette augmentation.

Art. 64

b) Pour les communes

¹ Pour les communes, les économies réalisées par la reprise par le Canton de la totalité des excédents de charges d'exploitation des hôpitaux correspondent à une diminution des charges de fonctionnement dont l'impact est exprimé par une diminution du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

² Le Conseil d'Etat fixe en conséquence, dans une ordonnance d'exécution à la présente loi, les coefficients de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de chaque commune correspondant à la diminution des charges mentionnées à l'alinéa 1, en tenant compte :

- a) des excédents de charges d'exploitation estimés des hôpitaux pour l'exercice 2006 ;
- b) de l'estimation pour l'exercice 2006 du rendement de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales ; les distorsions provenant d'une augmentation ou d'une diminution importante des ressources fiscales d'une commune, survenues depuis les dernières statistiques fiscales 2003 publiées, donnent lieu à une correction.

Pour le calcul de cette « bascule d'impôts », il s'agit de se référer à l'année la plus proche possible de la date de l'entrée en vigueur du RHF (2007). Ne disposant pas de statistiques aussi récentes, le Service des communes a retenu les données financières suivantes :

1. Le budget 2006 réévalué des dépenses hospitalières

2. L'estimation du rendement fiscal 2006 des personnes physiques

3. L'estimation du rendement fiscal 2006 des personnes morales

Le rendement fiscal des personnes morales évolue de manière aléatoire. Pour le potentiel 2006, la moyenne des années 2001, 2002 et 2003 est prise en compte. Plusieurs cas particuliers sont à relever : pour Romont et Villars-sur-Glâne une diminution importante est constatée ; pour Bulle, Fribourg, Givisiez et Düdingen, on peut prévoir des montants plus conséquents que la moyenne calculée. Ces corrections sont une application de l'article 64 al. 2 let. b RHF.

4. Les coefficients d'impôts 2006

Ce système implique pour le Canton, la reprise totale des participations communales aux dépenses hospitalières de Fr. 61'971'332.-. La charge supplémentaire implique ainsi pour le Canton une augmentation de ses coefficients annuels d'impôts sur les personnes physiques et morales, actuellement fixés à 100% (cf. décret du 16 novembre 2005 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2006) de 8,9 points, soit des nouveaux coefficients annuels d'impôts de 108.9%.

Pour les communes, la charge en moins doit être soustraite du rendement de l'impôt communal (montant de l'impôt cantonal multiplié par le coefficient d'impôts actuel) ; le résultat comparé au montant de l'impôt cantonal permet de calculer les nouveaux coefficients d'impôts pour chaque commune. Le calcul de ces modifications tient compte de la masse des impôts des personnes physiques et des personnes morales. Pour l'ensemble des communes, la diminution correspondante des coefficients se situe dans une fourchette de -0,9 à -15,0 points d'impôts pour les personnes physiques, de -0,9 à -14,4 points pour les personnes morales.

Pour la Commune de Fribourg, l'ordonnance du 19 septembre 2006 du Conseil d'Etat a fixé le coefficient de la manière suivante :

- a) nouveau coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,3%
- b) nouveau coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le bénéfice et le capital des personnes physiques de 77,3%.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Le budget communal de l'exercice 2007 présente un excédent de charges de

Fr. 4'505'898.-

soit les 2.49% du total des produits de Fr. 180'980'901 (imputations internes de Fr. 21'340'908.- déduites).

Le budget de l'exercice 2007 est en amélioration par rapport à celui de 2006 de Fr. 2'991'899,-. En effet, ce dernier présentait un excédent de charges de 4.09% du total des produits.

Cette amélioration est essentiellement prévue sur la base des rentrées fiscales meilleures que prévues pour les années fiscales 2004 et 2005, ainsi que l'assujettissement de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) à la taxation de l'impôt sur le bénéfice et le capital à partir de 2007.

Ce budget a été élaboré selon le nouveau coefficient d'impôt fixé à 77,3 ct par l'ordonnance du 19 septembre 2006 du Conseil d'Etat suite à la bascule d'impôt due à la loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF).

Les autres caractéristiques essentielles du budget de l'exercice 2007 sont les suivantes :

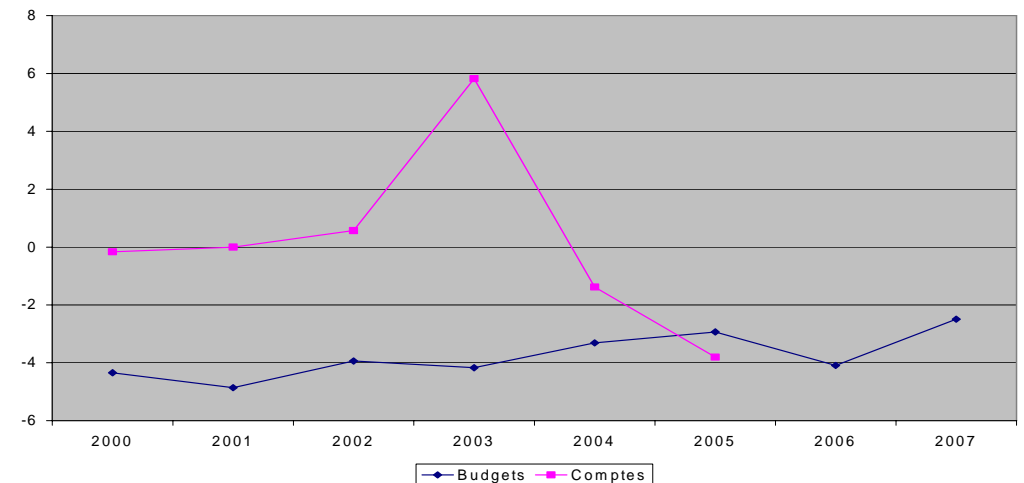
- la maîtrise de la progression des charges du personnel à 1.11%
- la nouvelle progression soutenue des charges liées aux dépenses scolaires, et de l'aide sociale;
- la progression ralentie des recettes fiscales en raison des décisions successives du Grand Conseil de réduire la charge fiscale des contribuables fribourgeois;
- le budget d'investissements limité aux priorités, afin de ne pas dépasser les montants des amortissements prévus, en moyenne, dans le plan d'intentions du conseil communal 2006-2011 présenté dans le plan de législation.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pour-cent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2000 à 2007 elle est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2000	-7'100'830.00	-4.34	-254'236.80	-0.16
2001	-7'652'891.15	-4.86	2'477.81	0.0016
2002	-6'350'908.00	-3.94	967'081.80	0.57
2003	-6'976'396.75	-4.17	11'341'026.71	* 5.82
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09		
2007	-4'505'898.00	-2.49		

* dont 6'372'851,-- de dissolution de réserves comptables

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2000 à 2005 et le budget 2000 à 2007



MOUVEMENT DES RÉSERVES

Le mouvement des réserves du budget 2007 est le suivant :

a) Attributions aux réserves

410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	50'000.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	225'000.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		Fr.	392'000.00

b) Prélèvements aux réserves

110.482.00	Fonds de conservation des archives	Fr.	5'000.00
256.482.00	Constructions H.L.M.	Fr.	150'000.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	250'000.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	200'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'500'000.00
532.480.00	Réserve "Entretien STEP"	Fr.	105'390.00
		Fr.	2'210'390.00

CHAPITRE I

EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES

Il est prévu une diminution des recettes générales de Fr. 204'211'379.- au budget 2006 à Fr. 202'321'809.- au budget 2007, liées à la diminution du coefficient d'impôt due à la bascule entre le Canton et la Commune pour la reprise des charges des hôpitaux par le canton. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par natures suivantes :

		Budget 2007	Budget 2006	% augmentation /diminution
40	Impôts	119'875'000	121'020'000	-0.95
42	Revenus des biens	6'602'988	6'576'677	0.40
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	34'455'205	35'518'195	-2.99
45	Remboursements de collectivités publiques	14'117'238	13'614'895	3.69

A valeur constante, soit sans tenir compte de la diminution du coefficient d'impôt de 85 ct à 77.3 ct, la rubrique 40 « impôts », aurait augmenté de Fr. 6'955'000,-, soit une amélioration de 5.75% par rapport au budget 2006. Cette augmentation est due en premier lieu à l'impôt sur les personnes morales qui auraient, à valeur constante, augmenté de 24,44%, grâce en partie à l'imposition de la Banque Cantonale de Fribourg. Malgré la diminution du barème fiscal proposée par le Conseil d'Etat et dont le Conseil communal a tenu compte dans ses évaluations, les impôts sur les personnes physiques progressent à valeur constante de 4,8%.

La diminution des montants inscrits à la rubrique 43 « contributions, émoluments, taxes, ventes » est principalement due au montant de 0,5 mio payé par le Convict Salesianum en 2006 et qui ne se répète pas en 2007. En outre, les participations de tiers (assurance-maladie, AI, divers, récupérations individuelles, etc.) à l'Aide sociale ont été réparties de manière différente entre le budget 2006 et le budget 2007 et la rubrique 43 a été diminuée de 1 mio.

Outre, l'explication ci-dessus, l'augmentation des montants inscrits à la rubrique 45 « Remboursement de collectivités publiques » est due à la participation du Canton depuis le 1^{er} janvier 2006 aux primes d'assurance-maladie des personnes non assistées qui n'ont pas payé leurs primes. La participation cantonale pour 2007 a été estimée à 0,7 mio sur un total de coût de 1,8 mio (1110.366.40).

Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes (65,99%)
- autres recettes (34,01%)

A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2007 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2004, 2005 et du budget 2006. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important.

Remarques générales :

Au moment de la préparation du budget 2007, le produit des impôts 2005 pour les personnes physiques n'est pas encore connu, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2007. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2004-2005.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique et les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

Suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune été ramené, par arrêté du Conseil d'Etat, de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2007 tiennent compte de ce nouveau coefficient, mais pour les années fiscales antérieures de celui de 85 ct.

	Budget 2007	Budget 2006	Comptes 2005
Impôt sur la fortune	7'300'000	7'000'000	7'428'058.30
Impôt sur le revenu	69'500'000	72'900'000	72'481'576.70
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital *)	1'650'000	1'650'000	
Impôt à la source	4'400'000	4'150'000	3'932'994.90
Impôt sur le capital	3'300'000	3'600'000	3'689'915.15
Impôt sur le bénéfice	14'600'000	12'900'000	15'335'324.00
Contribution immobilière	13'400'000	13'150'000	13'310'088.50
Impôt sur les gains immobiliers	650'000	650'000	652'586.35
Droits de mutations immobilières	2'350'000	2'500'000	1'878'951.95
Totaux	117'150'000	118'500'000	118'709'495.85

*) jusqu'en 2005, avec l'impôt sur le revenu

B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

1. Personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2007 à 571 mio, calculé de la façon suivante :

- impôt 2004 : 557,2 mio;
- impôt 2005 : + 2,7% = 572 mio;
- impôt 2006 : + 0,7% par rapport à 2005, d'où 576 mio, en tenant compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui a été introduit le 1.1.2006 pour 10 mio et des modifications de la législation fiscale, à savoir 5,7 mio pour l'augmentation des déductions sociales pour enfants et l'abandon de l'impôt minimal;

- impôt 2007 : 3,36% par rapport à 2006 d'où 596 mio en tenant compte d'une diminution du barème de l'impôt sur les personnes physiques dont l'incidence financière s'élève à 12,5 mio.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2007 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt 2007 : 584 mio

Part communale à cet impôt cantonal : 15,08%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2007 :

596 mio x 77,3% x 15,08% Fr. 69'474'800.00

arrondi à Fr. 69'500'000.00

Le montant a été augmenté de 0,25 mio pour tenir compte des reports de provisions des années fiscales antérieures à 2007. Il faut rappeler que le coefficient de la Ville était, jusqu'en 2006, de 85 ct.

b) Impôt sur la fortune

Pour l'année 2007, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 62,5 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2007 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt 2007 : 62,5 mio

Part communale à cet impôt cantonal : 14,82%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2007 :

62,5 mio x 77,3% x 14,82% Fr. 7'159'000.00

arrondi à Fr. 7'300'000.00

Ce montant a aussi été augmenté de 0,140 mio pour tenir compte des reports de provisions des années fiscales antérieures à 2007.

c) Prestations et bénéfiques en capital

Selon la demande du Service des communes, il a fallu créer une rubrique distincte entre l'impôt sur le revenu et ses bénéfiques et prestations en capital.

Pour répondre à cette demande, la rubrique 210.400.30 regroupe désormais ces deux impôts. Sur la base des années précédentes, le budget 2007 présente un montant de Fr. 1'650'000,-.

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu une proposition de 66 mio pour l'exercice 2007.

L'impôt 2004 encaissé a été largement supérieur aux estimations faites lors des budgets 2004 et 2005 et s'est élevé à 12,7 mio. Cette sous-estimation a aussi été faite pour les impôts 2005 et 2006. De ce fait, le budget 2007, outre l'estimation 2007, aura un fort reliquat pour les impôts 2005 et 2006. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2005 :	estimation 12.7 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 3'238'000.00
Impôt 2006 :	estimation 13.3 mio à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'338'000.00
Impôt 2007 :	estimation 12.7 mio à 65 %	Fr. 8'290'000.00
	estimation impôt à la BCF	Fr. 1'750'000.00
		Fr. 14'616'000.00
	arrondi à	Fr. 14'600'000.00

Dès 2007, le Conseil d'Etat propose de changer la loi sur la Banque cantonale de Fribourg et d'imposer cet établissement. Cette loi a été adoptée au mois de novembre par le Grand Conseil. Selon les estimations, 48% de la

part revenant aux communes devraient être attribués à la Ville de Fribourg. Le Service des finances a estimé ce montant à 1,75 mio.

b) Impôt sur le capital

L'Etat avait prévu 14,8 mio au budget 2005, 15,5 mio au budget 2006 et il prévoit 16 mio au budget 2007.

Compte tenu du fait que l'impôt cantonal 2004 s'est élevé à Fr. 15'860'196,- et que la part de la Ville représente les 25,6% de cet impôt, pour le budget 2007 l'estimation fiscale pour la Ville peut être résumé de la façon suivante :

Fr. 16'000'000,-- x 77,3 % x 25,6 %	Fr. 3'164'000.00
Impôt facturé à la BCF	Fr. 100'000.00
	Fr. 3'264'000.00
arrondi à	Fr. 3'300'000.00

c) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se reposent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2007, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 2'350'000,- (contre Fr. 2'500'000,- pour le budget 2006) et les gains immobiliers à Fr. 650'000,- comme pour le budget 2006.

CHAPITRE II

EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2007, à Fr. 206'827'707.- contre Fr. 211'709'176,- au budget 2006. Cette diminution est toujours due à la reprise des charges de l'Hôpital cantonal par le Canton

(Fr. 8'120'400,- au budget 2006), compensée par la bascule d'impôt. A valeur constante, les charges ont progressé de 1.01%.

Les principales fluctuations des rubriques par nature de charge sont les suivantes :

		Budget 2007	Budget 2006	% augmentation/ diminution
30	Charges du personnel	52'913'790	52'254'530	1.26
31	Biens, services & marchandises	24'845'929	24'133'814	2.95 (1.17)
32	Intérêts passifs	7'674'600	7'580'600	1.24
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	52'261'848	58'306'492	-10.37
36	Subventions accordées	35'327'076	35'616'557	-0.81

L'augmentation des montants inscrits à la rubrique 30 "Charges du personnel" est expliquée au chapitre III du présent message.

L'augmentation des montants inscrits à la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" est due principalement à l'augmentation des coûts énergétique enregistrés depuis le 2^{ème} semestre 2005. Dans le budget 2007, le Conseil communal a intégré un montant complémentaire de 418'000.— pour ces charges de chauffage. Sans ces charges exceptionnelles, qui sont plutôt en régression depuis le 2^{ème} semestre 2006, cette rubrique aurait augmenté de 1.17%.

Dans le cadre de l'exercice 2006, la Commune a procédé à divers emprunts pour un montant total de 5 mio afin de financer une partie de ses investissements pour 2006.

Les principales fluctuations par rapport au budget 2006 des montants inscrits à la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" sont les suivantes :

- 320.351.00 Ecoles primaires : Salaire des enseignants (+ 0,5 mio)
- 1030.351.01 Contributions aux prestations complémentaires AVS/AI (+ 0,25 mio)
- 1030.351.20 Soins dans maisons personnes âgées (+0,6 mio)
- 1030.351.22 Hôpital cantonal (- 8,1 mio)
Disparition de la rubrique (voir explications en préambule)
- 1030.351.25 Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées (+ 0,25 mio)
- 1030.352.00 Contrib. Etablissements personnes âgées (+0,3 mio)

En ce qui concerne les montants inscrits à la rubrique 36 "Subventions accordées", les principales fluctuations par rapport au budget 2006 sont répertoriées dans les domaines suivants :

- 1030.365.00 Fondation pour l'aide et les soins à domicile (- 0,5 mio)
- 1030.365.20 Crèches et garderies d'enfants (+ 0,1 mio)

1. Administration générale

110.315.00 Conservation et restauration d'archives

110.482.00 Prélèvement à la réserve : Fonds conservation archives

Cette nouvelle rubrique décidée par le Conseil général en 2004, en contrepartie de la réserve à dissoudre, doit être augmentée, la restauration des anciens protocoles du Conseil communal étant impérative et urgente (Fr. 5'000.- proviennent de la réserve à dissoudre, rubrique 110.482.00).

120.301.00 Traitements (Affaires économiques)

La rubrique des traitements évolue légèrement, dû à un remaniement des taux d'activités ainsi qu'à la création d'un poste au sein du service. Le taux d'activité du service, bien que déterminé globalement, doit encore faire l'objet d'un partage entre l'adjoint et la secrétaire. Le taux d'activité de la cheffe de service doit passer de 100% à 80%.

150.318.01 Actions et matériels divers

Au cours de l'année 2007 seront organisés principalement le 2e rappel de la vaccination contre l'hépatite B (Fr. 5'000,-) et la formation de la première moitié du personnel au maniement des extincteurs (Fr. 7'500,-), la seconde moitié l'étant en 2008.

2. Finances

201.304.00 Caisse de prévoyance : Pont AVS

Cette rubrique dépend des départs anticipés à la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Commune offre un pont AVS correspondant à 70% de la rente simple maximum.

220.420.00 Comptes de banques à vue

Cette rubrique enregistre les intérêts des comptes courants de la trésorerie placée auprès de différents établissements bancaires. Depuis 2006, il faut relever une remontée assez conséquente des taux d'intérêts à court terme.

231.427.00 Droits de superficie

L'augmentation de cette rubrique par rapport au budget 2006 est due à la facturation, dès novembre 2007, du droit de superficie pour la nouvelle galerie commerciale et les salles de cinéma à Nordmann et Cie SA.

256.365.00 Subventions versées (Constructions HLM)

Dès 2007, les subventions pour la rte de la Singine ne sont plus dues

259.351.00 Participation communale au fonds de fusion commune

Selon les informations données par le Service des communes, ce fonds cantonal ne sera plus alimenté dès 2007.

3. Ecoles

301.352.00 Ecole libre publique

La diminution de la charge correspond à la diminution effective du nombre d'élèves domiciliés en Ville bénéficiant de la fratrie. Cette charge devrait être amenée à disparaître.

312.433.00 Ecolage d'élèves hors-cercle

La diminution de la recette correspond à la diminution effective du nombre d'élèves domiciliés en dehors de la Ville.

4. Police et Circulation

400.427.00 Location de places, taxes d'empiétements

La diminution prévisible des recettes est due essentiellement à la fin de la facturation du chantier du multiplexe de cinémas au centre ville (Fr. 175'000.- pour 2005 et Fr. 175'000.- pour 2006).

403.406.10 Cinémas

L'ouverture, prévue en octobre 2007, du multiplexe de cinémas au centre ville devrait permettre une augmentation sensible des recettes.

5. Génie-civil et cadastre

510.313.01 Carburants et lubrifiants

Le montant de Fr. 350'000.- se base sur les comptes 2005 qui ont enregistré une hausse du prix des carburants.

531.318.30 Frais facturés par des tiers

531.350.01 Taxe Confédération pour assainissement des sites contaminés (OTAS)

531.434.00 Taxes de décharge

531.434.02 Taxes Confédération (OTAS)

Les montants dans les rubriques de dépenses (318.30 et 350.01) prennent en compte une augmentation prévisible des quantités de déchets réceptionnées dans la décharge.

Il en résulte une augmentation de la redevance et de la taxe à payer à la Confédération.

L'augmentation prévisible des quantités de déchets (rubriques de recette 434.00 et 434.02) comprend d'une part, une augmentation des scories de l'usine Saidef avec les scories résultant de l'incinération des boues

d'épuration et d'autre part, une augmentation des terres polluées en prévision de certains marchés annoncés pour 2007.

532.312.00 Energie (STEP)

532.313.00 Produits chimiques

Dans ces montants sont compris l'énergie électrique et les produits chimiques supplémentaires pour le traitement des eaux industrielles d'une entreprise de l'agglomération (Cremo).

532.313.01 Matériaux et fournitures (STEP)

532.314.00 Entretien de la STEP

Ces montants comprennent le remplacement de pièces et d'installations dant des débuts du fonctionnement de la STEP modernisée et faisant état d'usures importantes.

532.318.00 Incineration des boues

Pendant l'année 2006, l'incinération des boues dans les installations de l'usine SAIDEF de Posieux a bénéficié d'une tarification particulièrement basse, durant une période transitoire allant du 1er janvier au 30 septembre.

Le montant prend également en compte les quantités supplémentaires dues au traitement des eaux industrielles susmentionnées.

D'une manière générale, tous ces suppléments dus à ce traitement supplémentaire sont compensés par un montant adapté des taxes d'épurations (532.434.00).

533.314.00 Travaux par des tiers

533.460.00 Subventions fédérale et cantonale

La crue de la Sarine du 22 août 2005 a provoqué d'importants dégâts dans le secteur de la Maigrauge en aval du barrage.

Les travaux de réfection concerneront les ouvrages de Groupe E et les berges de la Sarine.

Les travaux sur les berges se feront en collaboration avec Groupe E. Le principe de la participation financière communale relève d'une obligation légale (loi sur l'aménagement des eaux).

Ces travaux sont au bénéfice d'une subvention fédérale et d'une subvention cantonale.

6. Culture et tourisme

821.365.10 Manifestations de loisirs

L'augmentation de cette rubrique s'explique par le fait que le Conseil communal a décidé, en séance du 18 juillet et du 22 août 2006, de signer une convention d'octroi de subventions pluriannuelle (2006, 2007 et 2008) avec l'association des centres de loisirs de la ville de Fribourg (ACLF) moyennant une augmentation de la subvention annuelle à partir de 2007.

7. Institutions et assurances sociales

1040.365.11 Lutte contre les dépendances

Augmentation destinée au projet d'animateur de rue de l'Association Release.

1040.365.20 Crèches et garderies d'enfants

Augmentation destinée à améliorer l'offre (horaire, place, respect des normes en personnel) et harmoniser les conditions de travail.

1054.301.00 Traitements de personnes en fin de droit

Augmentation destinée à assurer des contrats en suffisance pour éviter le recours à l'aide sociale des personnes concernées.

1110.451.01 Canton Fribourg : participation assurance maladie sur ADB

Remboursement des primes impayées par la Caisse cantonale de compensation (CCC) aux communes, selon nouvelle Ordonnance du CE du 5 juillet 2006 (montant estimatif).

CHAPITRE III

POLITIQUE DU PERSONNEL

A. Effectif du personnel

La politique d'analyse de chaque cas d'engagement ou de remplacement de poste vacant a été poursuivie. Ainsi, un effectif global stable a pu être maintenu, alors même que certains nouveaux postes étaient nécessaires, ils ont été compensés par d'autres suppressions.

Les changements prévus en 2007 sont les suivants :

➤ **Affaires économiques + 0.2 ept (équivalent plein temps)**

L'accroissement significatif des cas traités par ce service ainsi que des nouvelles situations familiales ont amené à réorganiser le service. Ainsi parallèlement à des baisses totalisant 40%, un nouveau poste à temps partiel (60%) a été créé. Soit un accroissement de 0,2 ept.

➤ **Ecoles + 0.1 ept**

Une dotation supplémentaire de 10% au secrétariat du CO de langue allemande s'est avérée nécessaire pour corriger un effectif insuffisant. Cette insuffisance se traduisait par des heures supplémentaires récurrentes.

➤ **Police locale + 1 ept**

Un poste supplémentaire d'agent de surveillance est devenu nécessaire pour faire face à la forte croissance des zones en stationnement limitées de ces dernières années.

➤ **Aménagement 0 ept**

Une réorganisation dans ce service a permis de libérer un poste (compte 622) qui a pu être utilisé pour l'engagement d'un dessinateur dont le rôle est la saisie infographique des plans des bâtiments communaux (compte 601). Un changement dont le résultat en terme d'effectif est nul.

➤ **Voirie - 2 ept**

Profitant de divers départs à la voirie, une répartition différente du travail a permis d'économiser 2 postes.

➤ **Aide sociale - 0.1 ept**

Diverses réorganisations ainsi que des répartitions différentes du travail entre collaborateurs ont permis de faire face aux évolutions du travail sans accroissement d'effectif.

Les diverses réorganisations prévues pour 2007 permettent de réduire l'effectif total de 0.8 ept. Ainsi l'effectif passe de 447.7 ept au budget 2006 à 446.9 ept au budget 2007.

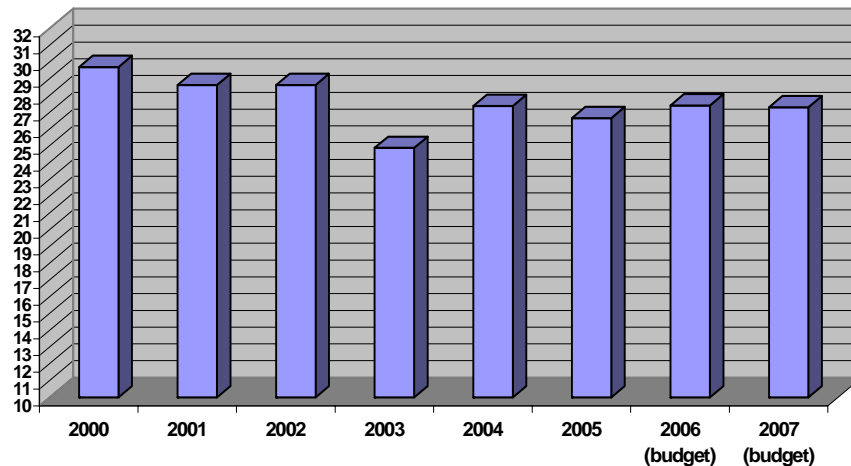
B. Indexation et évolution de la masse salariale

L'estimation pour l'indexation en 2007 est de 0.5%. C'est cette valeur qui a été utilisée pour le calcul du budget 2007.

La masse salariale progresse légèrement et passe de Fr. 52'254'530,- au budget 2006 à Fr 52'913'790,- soit une augmentation de 1.26%.

A valeur constante, soit sans tenir compte de la diminution des charges liées à l'Hôpital cantonal, le pourcentage des charges du personnel représente les 27,3% des charges totales (sans les imputations internes). En 2006, ce pourcentage était de 27.4%.

Ces chiffres nous montrent une fois encore que les charges du personnel sont parfaitement maîtrisées.



Le tableau ci-dessus démontre que la progression du pourcentage de la masse salariale est maîtrisée.

CHAPITRE IV

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le programme de législature et le plan financier détaillé seront présentés dans le cadre de la séance du Conseil général du 27 novembre 2006.

Le Conseil Communal rappelle que les difficultés financières essentielles de la Commune de Fribourg proviennent d'une croissance trop importante depuis plusieurs années du pourcentage d'augmentation des charges des rubriques 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" et de celui des charges des rubriques 36 "Subventions accordées", en comparaison au taux d'augmentation des produits des rubriques 40 "Impôts". En effet les charges précitées augmentent en moyenne de près de 5% par année (y compris le budget 2007, sans tenir compte de la diminution liée à l'Hôpital

cantonal) alors que les revenus augmentent en moyenne de près de 2,2% par année (y compris le budget 2007, sans tenir compte de la bascule fiscale)

Pour améliorer les budgets futurs, le Conseil communal rappelle les objectifs internes et externes fixés dans le cadre de la planification financière précitée :

1. Objectifs internes

- Blocage des amortissements sur une période de 10 ans à un montant maximal de 7,2 mio (sans la Step et Châtillon) (budget 2007 : 7,194 mio)
- Progression des charges du personnel ramenée à 1,5% par une meilleure maîtrise de la masse salariale (budget 2007 : 1,11%)
- Limitation de la croissance de la rubrique "Biens, services et marchandises" ramenée à 1,25% (budget 2007 : 2,91% voir explications liées aux charges énergétiques page 7)

2. Objectifs externes demandant des interventions politiques auprès de différentes instances

- Nouvelles dispositions légales permettant de corriger les effets négatifs d'une situation de Ville centre et nécessitant une intervention de l'Etat
- Participation aux travaux liés à la modification de la loi sur la péréquation financière (en cours)
- Intervention politique afin que les diminutions d'impôt effectuées par le canton se fassent sur le coefficient d'impôt cantonal (actuellement 108.9% pour les personnes physiques et morales) et non sur le barème fiscal. Ces diminutions de coefficient n'auraient pas d'influence pour les communes.

Le Conseil communal est conscient que ces objectifs sont ambitieux et vont demander un travail conséquent de la part de tous les acteurs politiques représentant la Ville pour pouvoir être atteints. Mais ce n'est qu'avec un effort de la part de tous, Conseil communal, Conseil général, députation, partis politiques, que la Ville de Fribourg pourra résoudre ses problèmes structurels, maintenir son attractivité et assurer son rôle de centre cantonal.

CHAPITRE V

BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

A. Généralités

L'augmentation régulière des activités pour Frigaz génère des recettes toujours plus importantes par la répartition des coûts de personnel et d'infrastructures (bâtiment, véhicules).

La majorité du financement de la nouvelle implantation a été assurée par la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures.

La conjonction de ces deux éléments avec un contrôle des coûts rigoureux a permis de prévoir une baisse du prix de l'eau de 20 cts/m³ dès 2007.

Le budget 2007 intègre cette baisse et présente des recettes de Fr. 12'038'480,- et des dépenses de Fr. 11'994'200,-, soit un excédent de recettes de Fr. 44'280,- après attribution de Fr. 370'000,- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau.

B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2005	Budget 2006	Budget 2007
Administration	361'841	374'850	462'550
Capitalisation Caisse de prévoyance	2'741'760		
Personnel	4'871'194	5'211'600	5'621'200
Equipements	264'690	287'900	271'850
Véhicules	256'812	249'000	282'000
Immeubles	35'241	53'000	46'500
Adductions et distribution	797'542	987'000	863'400
Réseaux	883'263	589'000	900'000
Installations	200'456	191'250	240'000
Amortissements (adductions et réseaux)	303'238	408'000	630'000
Total	10'716'037	8'351'600	9'317'500
Total (capitalisation CPPVF déduite)	7'974'277	8'351'600	9'317'500

Le chapitre "Administration", prévoit les frais financiers et les frais administratifs généraux y compris les frais administratifs facturés par la Ville. L'augmentation provient des coûts financiers relatifs au nouveau bâtiment des Services industriels à Givisiez.

Le chapitre "Personnel" intègre l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires, l'un pour le Dpt Etudes et constructions et le second au Dpt Technique, ainsi que l'évolution salariale des collaborateurs.

Le chapitre "Equipements" comprend les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, des moyens informatiques ainsi que les frais de communication, téléphones et radios.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient, comme les années précédentes, les travaux minimum de maintien de sécurité et de salubrité du site de la Planche inférieure ainsi les frais d'entretien du nouveau bâtiment.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils ainsi que les coûts relatifs au Consortium des eaux.

Le chapitre "Réseaux", reflète les besoins d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

C. Les recettes

Après les imputations internes, le prélèvement à "Réserve et fontaines publiques" déduites, l'évolution des recettes se présente ainsi :

	Comptes 2005	Budget 2006	Budget 2007
Administration	117'137	83'780	81'880
Personnel	3'010'296	3'250'500	3'419'500
Equipements	148'576	160'800	151'300
Véhicules	165'777	147'000	160'200
Immeubles	20'358	31'300	376'400
Adductions et distribution	5'920'528	5'712'000	5'142'500
Réseaux	120'554	40'000	0
Installations	427'860	300'000	400'000
Total	9'931'086	9'725'380	9'731'780

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de facturations plus élevées en relation avec l'évolution de Frigaz.

Celle des recettes du chapitre "Immeubles" est provoquée par le loyer facturé à Frigaz pour l'utilisation du nouveau bâtiment.

La diminution constatée au chapitre "Adductions et distribution" provient de la baisse du tarif de l'eau de 20 ct/m³ en 2007.

Au niveau des recettes "Adductions et distribution" les ventes d'eau ont été estimées avec prudence, en relation avec l'évolution des ventes d'eau selon tableau ci-dessous.

Ventes d'eau	2002	2003	2004	2005	Budget 2006	Budget 2007
en milliers de m ³						
Ménages et artisanat	3'411	3'556	3'556	3'358	3'400	3'400
Industries	492	486	493	513	450	400
Total	3'903	4'042	4'049	3'871	3'850	3'800

D. Les institutions gérées par les S.I.

Outre le domaine de l'eau potable, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ SA et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

En 2007, FRIGAZ SA versera aux S.I. Fr. 3'944'000,- au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 224'000,- au titre d'indemnité de gérance selon convention

D'un autre côté, les S.I. verseront au Consortium Fr. 232'000,- pour la taxe de débit, soit Fr. 34,37 par litre minute pour une souscription de 6'750 l/min.

E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2005	Fr.	7'520'000.-
Attribution budgétaire 2006	Fr.	1'320'000.-
Attribution budgétaire 2007	Fr.	370'000.-
Prélèvement pour nouveau bâtiment	Fr. -	8'000'000.-
Prélèvement pour puits Hofmatt	Fr. -	678'000.-
Situation prévisionnelle au 31.12.2007	Fr.	532'000.-

CHAPITRE VI

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2007, sur un montant de Fr. 31'686'600,- qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	16'742'600.00
Catégorie II	Fr.	5'664'000.00
Catégorie III	Fr.	9'280'000.00
Total des charges	Fr.	<u>31'686'600.00</u>

Produits d'investissements :

Taxes de raccordement aux égouts	Fr.	1'500'000.00
SSSL : reprise à la réserve Fonds St-Léonard	Fr.	4'500'000.00
SSSL : subvention du canton	Fr.	4'500'000.00
Total des produits	Fr.	<u>10'500'000.00</u>

Charges nettes d'investissements

Fr. 21'186'600.00

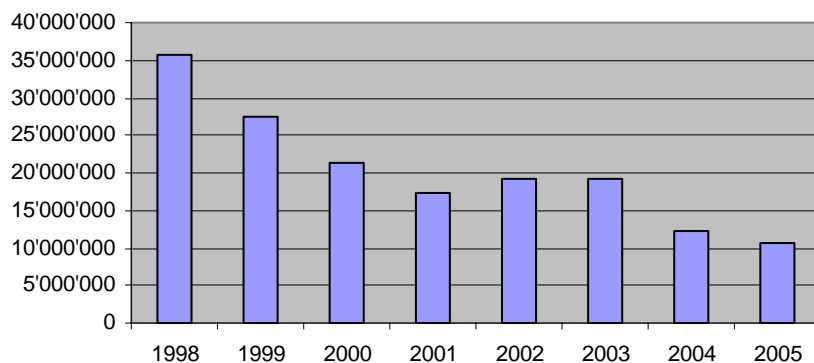
Bien que pour l'investissement lié au Site sportif St-Léonard (SSSL), le Conseil général n'a voté que le montant à charge de la Ville de Fribourg, soit 5 mio, le Conseil communal propose, pour une meilleure transparence des coûts, de comptabiliser toutes les charges ainsi que les produits liés à cet investissement.

Par analogie, le Conseil communal propose d'en faire de même pour l'investissement lié au 850^{ème} anniversaire de la Ville de Fribourg.

En outre, il sied de rappeler que les intérêts intercalaires liés à la salle de spectacle de Fribourg seront pris en charge par "Coriolis Infrastructures", selon l'article 11 des statuts.

A titre d'information, voici les montants annuels des investissements de la Ville des comptes 1998 à 2005 :

1998	Fr.	35'735'914
1999	Fr.	27'414'057
2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'259'151
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
	Fr.	163'168'196



A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit, d'une part, de ceux inscrits au budget 2006 sous catégorie III et pour lesquels une décision a été prise par la suite et, d'autre part, de ceux non inscrits au budget, mais pour lesquels une décision est intervenue en 2006 et, enfin, des tranches annuelles d'investissements importants. Figurent également dans cette catégorie les objets de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus.

Sept objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

110.509.02	850e anniversaire de la Ville de Fribourg	Fr.	500'000
531.501.05	Décharge de Châtillon : 3ème étape	Fr.	530'000
618.503.27	Construction salle de spectacle	Fr.	6'000'000
900.503.05	St-Léonard : réaménagement du secteur	Fr.	9'000'000
1030.521.00	Extension de l'Hôpital cantonal (Bertigny II)	Fr.	320'100
1030.521.01	Extension de l'Hôpital cantonal (Bertigny III)	Fr.	392'500

Total catégorie I **Fr. 16'742'600**

2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

300.506.08 Achat de mobilier scolaire et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 1'087'000.-

Le présent budget d'un montant de Fr. 1'087'000.- concerne notamment le remplacement de chaises et de tables, ainsi que des tableaux noirs et du mobilier pour une salle de sciences et diverses salles dans les CO.

En ce qui concerne le renouvellement complet du mobilier de l'école enfantine et primaire (pupitres monoplace et chaises), l'investissement prévu permettra d'équiper une 4ème école en 2007.

Enfin, s'agissant de la phase finale de la concrétisation du concept FRI-TIC, l'investissement prévu devrait permettre à nos trois CO de la Ville ainsi qu'à nos écoles primaires et enfantines d'être conforme aux recommandations du département de l'instruction publique, de la culture et du sport en matière d'informatique dès la rentrée scolaire 2007.

401.506.13 Achat parcomètres pour extension des zones "vignettes" Fr. 150'000.-

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parcage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parcage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers de Beaumont et des Cliniques où des enquêtes ont démontré la présence massive de pendulaires (près de 70% des places à la route des Cliniques en moyenne journalière). Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un

trafic évitable sur nos routes. Il s'agit par ailleurs de compléter la première étape réalisée dans le quartier du Jura pour lequel la tranche initiale de crédit était insuffisante pour étendre les zones payantes sur tout le périmètre.

La poursuite de la mise en application de la vignette-habitant dans ces quartiers implique une nouvelle tranche de crédit de Fr. 150'000.- comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement électrique des appareils, la signalisation et le marquage.

420.506.17 Installation de nouvelles bornes-hydrant Fr. 100'000.-

Le 16 décembre 2003, le Conseil général votait, au budget des investissements catégorie II, le montant de Fr. 100'000.- pour l'installation de nouvelles bornes-hydrant du réseau de défense-incendie. Ce crédit étant prochainement épuisé, il convient, en conséquence, de voter un nouveau crédit pour ces prochaines années.

Compte tenu du fait que les installations de nouvelles bornes-hydrant ainsi que les travaux d'assainissement du réseau d'eau sont devenus moins nombreux, le crédit sollicité devrait suffire aux besoins jusqu'en 2009.

L'ensemble des travaux liés aux adductions d'eau pour la défense-incendie est assuré d'une subvention de l'ECAB de 30%.

420.506.18 Achat d'une camionnette multi-transports Fr. 77'000.-

Cet investissement permet l'achat d'une camionnette multi-transports avec plate-forme élévatrice pour l'exploitation du Service du feu et pour les interventions.

Actuellement ce véhicule manque à l'exploitation car le déplacement de matériel se fait avec des véhicules du service inadaptés (ex. véhicules de transport de troupe), ce qui provoque régulièrement des dégâts. D'autre part, les règles de sécurité de la Suva, pour notre personnel, ne sont pas respectées. Lors d'interventions, il sera affecté au déplacement de tuyaux, d'émulseur en fût de 200 litres, de sacs de produits absorbants sur palettes etc., ainsi qu'au retour

en caserne de tout le matériel souillé et ceci afin d'éviter d'endommager les véhicules propres à l'intervention.

Ce véhicule pourra être mis à disposition de la Protection civile pour les différents cours organisés par le corps local.

En raison de la mise à disposition de ce véhicule des autres centres de renfort du canton, l'ECAB a promis une subvention exceptionnelle de 75% au lieu des 40% habituels.

511.506.00 Acquisition d'une machine de bordage Fr. 120'000.-

Avec la réorganisation du Service de la voirie en 2000 et l'arrivée d'un nouveau contremaître de l'équipe de la menuiserie intérieure, il a été possible de développer considérablement les méthodes de travail relatives à l'entretien et aux réparations dans les bâtiments communaux et de développer également la fabrication de meubles pour l'administration et les écoles.

Cette prestation particulière qu'est la fabrication de meubles pour l'administration et les écoles est devenue une nécessité vu les restrictions budgétaires affectant le remplacement de mobilier.

Le contremaître prépare des programmes de fabrication, d'entente avec les responsables des écoles et de l'intendance des bâtiments. Ces programmes permettent aux utilisateurs de choisir une gamme de meubles selon leur convenance. Il s'agit d'armoires, de tables, de pupitres, de bibliothèques, de cuisines et mobiliers de laboratoires, de rayonnages muraux, etc.

Du fait que ces meubles sont fabriqués sur mesure, l'équipe procède à l'achat de panneaux standard, effectue la fabrication, le montage et la pose. Pour finir les chants des panneaux coupés, les bords doivent être traités avec l'application d'une bande de finition. Ce travail est exécuté actuellement au moyen d'un fer à repasser avec un collage à chaud. Ce mode de fabrication reste réservé à de petites quantités et donne une résistance et une qualité moyennes. Cette solution boiteuse ne permet pas de répondre à la demande actuelle et future.

L'équipe de la menuiserie intérieure débite actuellement plus que 1200 m² de panneaux, ce qui nécessite un bordage d'environ 5'000 m linéaires.

La solution d'une sous-traitance a été également étudiée avec deux entreprises de menuiserie spécialisées. Cette solution a dû être écartée car d'une part, la disponibilité de la machine n'est pas garantie et d'autre part, une utilisation minimum de celle-ci est prescrite. De plus, le temps de manutention et de transport par l'équipe avec les risques de dégâts possibles, sont disproportionnés et l'exécution des finitions n'est pas acceptable.

L'acquisition d'une machine spécifique, pour effectuer ces bordages de chants, s'avère être la meilleure solution et permettra d'optimiser cette fabrication de meubles durant de nombreuses années.

Le coût de cette machine est estimé à Fr. 120'000.-.

520.501.88 Modération de trafic : sécurité sur le chemin de l'école - piétons - deux-roues - transports publics Fr. 120'000.-

Cette demande de crédit fait suite à celles présentées lors des précédents budgets.

Ce crédit a pour but de couvrir les frais liés à l'ensemble des mesures prises pour améliorer la sécurité routière, en particulier celle des piétons et des deux-roues et pour modérer le trafic dans les quartiers.

Dans les explications y relatives, il était précisé que la plupart des mesures de sécurisation des piétons résultaient d'une enquête sur la sécurité sur le chemin de l'école. La classe d'âge 6-12 étant la plus représentée dans les statistiques des accidents impliquant des piétons, il est essentiel d'accorder la priorité à de telles mesures.

En 2007, ce crédit sera notamment utilisé pour la mise en place de nouvelles zones 30 km/h dans des quartiers d'habitations. Le résultat des expertises des zones déterminera les mesures nécessaires afin de faire respecter les limitations de vitesse instaurées et de garantir une plus grande sécurité des usagers.

Les aménagements prévus se veulent pour la plupart légers. Ils concernent aussi bien les itinéraires piétonniers, cyclables et les conditions d'accès aux transports publics.

Comme exemples de mesures à prendre, on peut citer essentiellement des avancées de trottoirs, la pose de mobilier urbain (bornes, piquets, barrières, éléments de séparations, ralentisseurs, etc.) ou encore la réalisation de modérations de trafic.

En date du 15 février 2005, le Conseil communal adoptait le catalogue d'intentions de l'Agenda 21 dont il ressort deux thèmes concernant le domaine de la circulation, à savoir:

- la modération de trafic;
- la promotion du vélo en ville.

La réalisation des mesures en relation avec ces thèmes est prévue à partir de 2006 sur une période qui s'étend jusqu'en 2009 pour la promotion du vélo en ville, respectivement 2020 pour la modération de trafic. La mise en œuvre des projets émanant de la population exige l'étoffement des montants nécessaires.

Pour 2007, le coût des différentes mesures a été devisé à Fr. 120'000.-.

520.506.05 Remplacement de véhicules (Routes communales et voirie) Fr. 200'000.-

Les véhicules à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message n° 5 du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

1. Camion Unimog 4x4 basculant FR 151342

- Immatriculation : 15.04.1987
Kilométrage : 250'000 km
Norme antipollution Euro 00 (la moins écologique et la plus taxée)
- Utilisation du véhicule à 100%
Terrassement, transports de gravier, livraisons pour les chantiers

Déplacement de machines, remorques, roulottes
Service d'hiver (chasse-neige, salage et gravillonnage)

- Etat actuel du véhicule
Très forte usure de l'ensemble
Forte corrosion générale, plus de fiabilité mécanique
Ce camion est très sollicité par un travail local, il n'est plus du tout fiable et les pièces de rechange sont de plus en plus rares et très chères.
- Coût du remplacement
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 100'000.-

2. Véhicule utilitaire Pony, porte-outils universel FR 78

- Immatriculation : 1988
Heures de travail : 8890 heures
Norme antipollution Euro 00 (la moins écologique et la plus taxée)
- Utilisation du véhicule à 100%
Transports de matériel de chantier, déchets
Utilisable sur les chantiers peu accessibles grâce à son faible gabarit
Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs)
Porte-outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse
- Etat actuel du véhicule
Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable
Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.
- Coût du remplacement
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 100'000.-

532.501.35 Collecteurs d'évacuation des eaux 2007 Fr. 1'500'000.-

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz,.....).

1. Collecteur de la route de Bourquillon (2ème partie)

Ce collecteur présente une importante insuffisance hydraulique ainsi qu'un état de dégradation moyennement avancé entre le carrefour du Grand-Pont et la Tour-Rouge.

L'intervention prévue, qui fait suite à celle réalisée cette année, consiste à poser une nouvelle canalisation d'un diamètre 800 mm sur une longueur de 115 m, entre la route d'Arsent et la Tour-Rouge.

Le devis de ces travaux se monte à Fr. 270'000.-.

2. Collecteur de la route d'Arsent – route de Bourquillon

Il s'agit de la construction d'un nouveau collecteur de liaison entre la route d'Arsent (au droit du débouché du chemin du Schönberg) et la route de Bourquillon dans le but de décharger des tronçons hydrauliquement insuffisants situés à l'aval.

L'intervention prévue consiste à poser une nouvelle canalisation d'un diamètre de 400 mm sur une longueur de 55 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000.-.

3. Les collecteurs suivants sont fortement dégradés et de ce fait doivent être entièrement reconstruits.

• Rue du Botzet

Remplacement d'un tronçon entre le carrefour bd de Pérolles et l'école du Botzet. Il s'agit de poser une nouvelle canalisation d'un diamètre de 500 mm sur une longueur de 140 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 280'000.-.

• Avenue Louis Weck-Reynold

Remplacement d'un tronçon entre le carrefour route Champ-des-Fontaines – route85 du Jura et le carrefour avenue du Moléson. Il s'agit de poser une nouvelle canalisation d'un diamètre de 400 mm sur une longueur de 210 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 320'000.-.

• Ravin de Pérolles "Clinique St-Anne".

Remplacement d'un tronçon situé dans le ravin surplombant la Sarine derrière les rues Hans-Geiler et Jacques Vogt. Il s'agit de poser, dans des conditions difficiles, une nouvelle canalisation d'un diamètre de 500 mm sur une longueur de 33 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 100'000.-.

4. Collecteur de la rue de la Grand-Fontaine

Ce collecteur a été reconstruit durant les années 2001/2002. En 2007, il est prévu de réaménager la rue de la Grand-Fontaine conformément au projet développé pour ce site.

Le pavage préexistant aux travaux de canalisations sera rétabli. Une partie du coût de ce repavage est à charge du collecteur dans l'optique de restitution de l'état existant avant les travaux.

Le montant de cette participation est de Fr. 200'000.-.

5. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures a été estimé à Fr. 240'000.-.

**611.503.12 Ancien Hôpital des Bourgeois :
réaménagement de locaux** Fr. 220'000.-

Suite aux besoins des différents Services pour l'aménagement de nouveaux bureaux à l'ancien Hôpital des Bourgeois et compte tenu des surfaces à disposition, les travaux suivants seront réalisés :

Affaires sociales (2ème étage) : extension du secrétariat avec dédoublement de la réception (2 guichets) :

• démontage	Fr. 800.-
• maçonnerie	Fr. 1'000.-
• cloisons en plâtre	Fr. 1'800.-
• faux-plafonds	Fr. 600.-
• installations électriques	Fr. 6'000.-
• informatique et interphone	Fr. 3'500.-
• menuiserie et vitrage sécurisé	Fr. 13'000.-
• compactus	Fr. 9'400.-
• revêtement de sol, y compris plinthes et seuils	Fr. 7'200.-
• peinture	Fr. 6'700.-
	Fr. 50'000.-
• installation de stores façade ouest (Service social)	Fr. 18'000.-

Total Fr. 68'000.-

Ecoles (3ème étage) : installation de deux psychologues scolaires dans les bureaux libérés par l'Office familial :

• démontage	Fr. 4'500.-
• cloisons en plâtre	Fr. 14'000.-
• faux-plafonds	Fr. 12'800.-
• installations électriques	Fr. 13'750.-
• informatique (alimentation)	Fr. 6'800.-
• installations sanitaires	Fr. 8'500.-
• adaptation chauffage	Fr. 3'000.-
• protection contre le soleil	Fr. 3'200.-
• menuiserie (portes)	Fr. 6'000.-
• revêtement de sol, y compris plinthes et seuils	Fr. 12'500.-
• peinture	Fr. 14'950.-

Total Fr. 100'000.-

Finances, réaménagement des locaux des impôts et contentieux

• démontage	Fr. 3'500.-
• cloisons en plâtre	Fr. 9'500.-
• installations électriques	Fr. 6'200.-
• informatique	Fr. 3'900.-
• protection contre le soleil	Fr. 3'100.-
• menuiserie (portes, tablettes, vitre sécurité)	Fr. 9'800.-
• revêtement de sol, y. compris plinthes et seuils	Fr. 8'500.-
• peinture	Fr. 7'500.-

Total Fr. 52'000.-

612.503.47 Accueil extrascolaire de Pérolles et remise en état de 2 salles Fr. 300'000.-

L'accueil extrascolaire de Pérolles a été installé provisoirement dans 2 salles de classe de l'école du Botzet inoccupées à l'époque.

Pour répondre aux besoins de classes primaires et enfantines liés au développement du quartier il est prévu de déplacer cet accueil au rez-de-chaussée inférieur de l'immeuble BUN. La proximité d'autres équipements d'accueil et la place de jeux proche assurent une implantation judicieuse de ces locaux pour l'accueil des enfants scolarisés.

Ces locaux sont mis à disposition semi-bruts les travaux suivants sont à réaliser :

• construction de cloisons	Fr. 24'800.-
• plafonds suspendus	Fr. 23'200.-
• peinture	Fr. 17'000.-
• revêtements de sols, parquet et carrelage	Fr. 28'000.-
• agencement de cuisine + office	Fr. 30'000.-
• installations électriques	Fr. 30'000.-
• installations sanitaires	Fr. 18'000.-
• ventilation	Fr. 9'000.-
• menuiserie	Fr. 15'500.-

- mobilier et agencement Fr. 20'000.-
- honoraires architecte Fr. 37'500.-
- remise en état des 2 salles actuellement occupées à l'école du Botzet, y compris tableaux noirs et mobilier Fr. 47'000.-

Total Fr. 300'000.-

Coût annuel de location :

- 210 m2 à Fr. 130.- Fr. 27'700.-
- charges : 210 m2 à Fr. 18.- Fr. 3'780.-

Total Fr. 31'480.-

soit : Fr. 2'623.- / mois

612.503.48 CO de Jolimont : rénovation des cuisines, étapes 1 et 2 Fr. 300'000.-

Rénovation des cuisines de l'économie familiale

Les cuisines ont encore l'équipement d'origine installé lors de la construction du bâtiment, en 1972.

Les appareils de cuisine et les monoblocs de ventilation sont défectueux. L'installation électrique ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur. Les fenêtres ne sont plus étanches.

Vu l'état de vieillissement avancé de ces cuisines, des réparations ponctuelles ne sont plus possibles et la rénovation complète est absolument nécessaire.

- travaux 1ère étape 2007 Fr. 300'000.-
 - travaux 2ème étape 2008 Fr. 260'000.-
- Total Fr. 560'000.-

Devis :

- carrelage Fr. 67'000.-
- fenêtres Fr. 35'000.-
- modification du chauffage Fr. 20'000.-

- ventilation Fr. 143'000.-
- électricité Fr. 42'000.-
- installations sanitaires Fr. 25'000.-
- cloisons Rigips Fr. 6'000.-
- peinture Fr. 26'000.-
- agencement de cuisine Fr. 180'000.-
- mobilier Fr. 16'000.-

Total Fr. 560'000.-

612.503.49 Ecole de la Neuveville : Remplacement de la chaudière et assainissement du chauffage Fr. 70'000.-

La production de chaleur pour le chauffage est actuellement garantie par une chaudière d'une puissance de 165 Kw. Elle est en service depuis 1973.

La chaudière a été réparée en raison de fuites constatées à plusieurs reprises. Le rendement ne correspond plus aux normes actuelles.

Un remplacement est à prévoir par une chaudière en acier avec un pouvoir calorifique d'environ 130 Kw et équipée d'un brûleur à gaz à deux allures de marche.

Coût des travaux

1. Démontage et évacuation Fr. 4'000.-
2. Travaux de maçonnerie Fr. 3'000.-
3. Nouvelle chaudière, brûleur et accessoires Fr. 57'000.-
4. Installation électrique et régulation Fr. 6'000.-

Total Fr. 70'000.-

612.503.50 Ecole Vignettaz, bâtiments A, B et C : remplacement chaudière Fr. 50'000.-

La production de chaleur pour le chauffage est actuellement assurée par deux chaudières, à savoir :

- une chaudière Strebel en fonte d'une puissance de 1332 Kw, année de mise en service 1984
- Une chaudière Cipag en fonte d'une puissance de 675 Kw – année de mise en service 1995

La chaudière Strebel n'arrive plus à atteindre les valeurs demandées par l'Office de l'environnement. et le remplacement de cette chaudière est à donc prévoir.

Coût des travaux

1. Démontage et évacuation	Fr. 4'000.-
2. Travaux de maçonnerie	Fr. 1'000.-
3. Nouvelle chaudière, brûleur et accessoires	Fr. 41'000.-
4. Installation électrique et régulation	Fr. 4'000.-

Total **Fr. 50'000.-**

612.503.51 **Accueil extrascolaire du Bourg : extension** **Fr. 100'000.-**

L'accueil extrascolaire du Bourg est installé à la rue Joseph-Piller 5, dans les anciens locaux du médecin scolaire, au 1er étage. Le rez-de-chaussée est occupé par un dépôt-garage du Service du feu.

Cet accueil manque de place et souhaite pouvoir utiliser les 2 étages. Le rez-de-chaussée sera à réaménager complètement et le 1er étage à rénover. Le Service du feu examine la possibilité de stocker son matériel dans un autre dépôt.

Ces travaux comprennent :

• cloisonnement et isolation des locaux	Fr. 18'000.-
• remplacement de fenêtres	Fr. 7'500.-
• menuiserie et agencement de cuisine	Fr. 12'000.-
• revêtement de sol	Fr. 9'500.-
• installations électriques	Fr. 14'000.-
• installations sanitaires	Fr. 17'500.-
• amélioration du chauffage (à distance depuis le n° 7)	Fr. 6'500.-
• peinture	Fr. 15'000.-

Coût total **Fr. 100'000.-**

613.503.26 **Bûcher du Karrweg 1 : rénovation** **Fr. 200'000.-**

Cet ancien bûcher de la Bourgeoisie est devenu propriété de la Commune par donation en janvier 2000.

La toiture est en très mauvais état et nécessite une rénovation.

Un projet d'aménagement d'un atelier de sculpture et d'exposition a été présenté au Conseil communal.

La Commune prévoit de remettre en état l'enveloppe et les structures du bâtiment pour un montant de Fr. 200'000.-, soit :

• rénovation de la toiture	Fr. 65'000.-
• renforcement et réparation de la charpente	Fr. 20'000.-
• façades (sans modifications extérieures)	
• paroi vitrée isolante	Fr. 90'000.-
• raccordement et installations électriques	Fr. 15'000.-
• échafaudages et sécurité	Fr. 10'000.-

Total **Fr. 200'000.-**

Les locaux seront loués semi-bruts. Les aménagements intérieurs seront pris en charge par le locataire.

613.503.27 **Chalet de la Villa Caecilia – Avenue du Général-Guisan 18** **Fr. 100'000.-**

Ce chalet était loué, jusqu'à juin 2006, par l'Association "Carrefour".

Le rez-de-chaussée d'une surface de 103 m2 comprend : 1 séjour, 1 bureau, 1 cuisine et 1 WC.

Le 1er étage d'une surface de 118 m2 comprend : 1 petite salle, 3 chambres et les sanitaires.

L'état particulièrement vétuste de ce chalet nécessite une rénovation sommaire afin de pouvoir le louer à d'autres associations.

La remise en état sommaire comprend :

• installations sanitaires	Fr. 18'000.-
• réparations des vannes de radiateurs	Fr. 4'000.-
• installations électriques (sécurité)	Fr. 25'000.-
• revêtements de sols	Fr. 13'000.-
• réparation balcon (sécurité)	Fr. 10'000.-
• entretien toiture	Fr. 6'000.-
• rénovation cloisons et plafonds	Fr. 14'000.-
• réparation portes et fenêtres	Fr. 10'000.-
Total	<u>Fr. 100'000.-</u>

618.503.30 Centre horticole de St-Léonard : réparation de la toiture et travaux d'étanchéité Fr. 180'000.-

Un contrôle de la toiture effectué dans le courant du mois d'avril 1999 a démontré que le PVC présentait de fortes tractions au droit des relevés contre les acrotères et contre les verrières.

Suite au rapport de l'entreprise, le Service des bâtiments a pris contact avec le fournisseur du PVC pour fixer un constat sur place.

Dans un courrier daté du 7 juin 1999, le fournisseur a conseillé à l'entreprise d'effectuer une réparation partielle de cette toiture qui consistait à la réfection des relevés d'étanchéité contre les acrotères et les verrières. Ces travaux ont été exécutés du 28 octobre 1999 au 18 novembre 1999 sous contrôle du fournisseur.

Lors du contrôle annuel de cette toiture au début novembre 2004, il a été constaté que les réparations effectuées selon les directives et sous contrôle du fournisseur posaient à nouveau des problèmes. En effet, le PVC étant soumis à de fortes tractions, des plissements et des mouvements ondulatoires ont apparus.

Dans le cas de cette toiture, le PVC posé horizontalement a subi une modification dimensionnelle, provoquant un mouvement irréversible de reptation (qui se déplace dans un mouvement ondulatoire). Ce mouvement ne peut pas être enrayé. Dès lors, il entraîne avec lui, dans son déplacement, le lé neuf soudé et collé sur les relevés.

Vu l'état de dégradation avancée de la membrane PVC se trouvant sur cette toiture, il est inutile d'envisager des réparations ponctuelles. Afin de préserver la pérennité du bâtiment, il est nécessaire de refaire l'étanchéité de cette toiture dans sa totalité et d'utiliser un matériau fiable tel que l'étanchéité multicouche.

Coût des travaux

1. isolation, étanchéité y compris démontage et évacuation des matériaux	Fr. 137'000.-
2. ferblanterie	Fr. 28'000.-
3. escaliers, échafaudages et protections	Fr. 15'000.-
Total	<u>Fr. 180'000.-</u>

621.506.05 Remplacement de véhicules (Parcs et promenades) Fr. 80'000.-

Chaque décision de remplacement est précédée d'une réflexion particulière basée sur l'examen de l'utilisation du véhicule et sur son état mécanique récent.

Sur la base du dernier bilan établi et des considérations susmentionnées, le plan de remplacement pour 2007 est le suivant :

1. <u>Fourgon Ford Transit FR 71039</u>	Fr. 55'000.-
Première immatriculation : 1992	
Km à la fin mars 2006 : 95'500	

- Etat actuel du véhicule :
Ce véhicule présente un châssis fortement corrodé et toute la mécanique s'est fatiguée avec les années, les petits trajets en ville et les démarrages à froid très fréquents.
- Utilisation du véhicule :
Véhicule attribué à l'équipe qui s'occupe de la décoration florale des manifestations et de l'entretien des bacs d'hydro-culture. Ce véhicule sert aussi au transport de jeunes plantes et à tous les transports nécessitant un habitacle fermé, protégé du froid et des intempéries.

- Remplacement :
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 55'000.-

2. Dumper Wormser jaune Fr. 25'000,-

Mise en service en 1977

- Etat actuel du véhicule :
Moteur : le deuxième moteur de rechange est au bout et il faudrait le changer. Les pièces de rechange ne se trouvent plus.

Pompes hydrauliques : après deux révisions, les pièces nécessaires n'existent plus.

Cardans des roues : les cardans sont à remplacer.

Freins : freins usés à remplacer.

La mécanique de ce véhicule est fatiguée et usée. Il est à préciser qu'il est extrêmement difficile de trouver des pièces de rechange pour ce type de véhicule qui n'est plus commercialisé depuis longtemps.

- Utilisation du véhicule :
Transport de terres, graviers, feuilles mortes etc.
Evacuation des déchets de tonte des gazons.
- Remplacement :
Le coût du remplacement de ce dumper s'élève à Fr. 25'000.-

700.506.26 Extension de la fibre optique Fr. 100'000.-

Actuellement, une grande partie des liaisons informatiques entre nos bâtiments s'effectuent au travers du réseau fibre optique, projet FRINET qui a débuté en 2002 et qui regroupe le SiTel, l'Université de Fribourg, Cablecom, l'EIF et la Ville de Fribourg. Pour la Ville, la prochaine étape est le déménagement des Services Industriels vers Givisiez. Ce projet devrait se terminer en 2008 avec la liaison des bâtiments scolaires.

Situation actuelle :

Déjà terminé :

- 1) Joseph-Piller 7 pour l'Edilité
- 2) la Maison de Ville
- 3) la Grand-Rue 37 pour la Police locale et la Circulation
- 4) les Neigles pour la STEP
- 5) la Neuveville pour les Services Industriels
- 6) le Palais de Justice pour les Archives communales et les bureaux de vote
- 7) la zone de St-Léonard pour le Cimetière
- 8) la Route de l'Aurore pour le Service du Feu et la PCI
- 9) la rue des Alpes pour la Bourgeoisie
- 10) Joseph-Piller pour la liaison avec le canton

Prochaine et certainement dernière étape :

- 11) le déménagement des Services Industriels
- 12) la Patinoire et la salle des Fêtes
- 13) la salle de spectacle et Culture et Tourisme
- 14) les bâtiments scolaires de la Ville

Une telle réalisation n'est envisageable que dans le cadre d'une participation à un projet commun, sans quoi les coûts seraient beaucoup trop élevés et insupportables pour la Ville. Le souci de limiter au maximum les frais d'installation empêche la planification précise d'un tel projet, mais nécessite une souplesse de réaction. Par exemple, lors d'une intervention urgente sur une chaussée, le long d'un tracé prévu pour une liaison fibre, il faut pouvoir profiter de l'ouverture d'une fouille pour poser un tube, et ceci avant la fin des travaux. Les tronçons 1 à 10 sont déjà réalisés, les points 11, 12 et 13 sont en cours de réalisation et le 14 s'est en partie réalisé au fil des différents travaux.

700.506.27 Projet de consolidation des serveurs Fr. 210'000.-

Le nombre de serveurs nécessaires au bon fonctionnement de notre infrastructure augmente régulièrement au fil des années, ce qui demande toujours plus de temps pour leur maintenance et leur mise à jour. Ceci sans compter que plus il y a de serveurs, plus il y a de risque de panne et d'indisponibilité d'une ou de plusieurs applications. Afin de limiter cette constante évolution,

nous avons décidé de nous diriger vers de nouveaux outils nous permettant de remplacer plusieurs serveurs physiques par une machine relativement puissante sur laquelle il existe la possibilité de faire tourner un certain nombre de serveurs virtuels. Le nombre va dépendre de la puissance de la machine de base et des demandes de performance de chaque serveur virtuel, en moyenne entre 5 ou 6 serveurs virtuels par machine. En diminuant le nombre de machine, la gestion et la mise à jour de tels serveurs seront facilitées. Cette technologie va également diminuer le temps nécessaire à assurer une reconstruction des serveurs en cas de dommage important dans la salle d'ordinateur.

900.503.06 Patinoire communale : buvette et restaurant Fr. **400'000.-**

Le bail des locataires de la buvette arrive à son terme au 30 avril 2007. Il convient de rappeler qu'à leur entrée en 1982, les locataires ont investi des montants importants (murs bruts à l'origine). Le contrat de base établi et signé le 19 mai 1982 précise à son article 13 :

"A l'échéance normale du contrat - ce qui est le cas - , le propriétaire acquiert les installations et le mobilier à un prix fixé par des experts désignés par les deux parties".

Un expert, désigné par les deux parties (propriétaire et locataires), a procédé à l'analyse de l'inventaire de l'agencement. Par ailleurs, des modifications de la façade ont été réalisées par les locataires avec l'autorisation du propriétaire. Le montant total dû par le propriétaire aux locataires s'élève à Fr. 400'000.-

Le montant inscrit au chapitre amortissement cat. II, à caractère indispensable, sera cependant amorti à terme grâce aux locations perçues dès la signature du nouveau contrat de bail. Cet investissement représente par ailleurs une plus value du bâtiment.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

430.506.09	Mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de la Gare et étude de planification	Fr.	600'000
520.501.89	Mesures d'accompagnements du pont de la Poya	Fr.	3'500'000
612.503.52	Etude et concours de réalisation scolaire	Fr.	300'000
612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement	Fr.	2'000'000
618.503.23	Werkhof : aménagement	Fr.	1'500'000
620.501.07	Réaménagement de la place et avenue de la Gare	Fr.	1'100'000
700.506.25	Gestion électronique des documents (GED) et intranet	Fr.	280'000
Total catégorie III			Fr. 9'280'000

Services industriels

Catégorie II

Extension du réseau de transport d'eau Av. Général-Guisan - Av. Granges-Paccot Fr. **460'000,-**

Il s'agit du dernier tronçon (630 m) de la ceinture Réservoir du Guintzet - Jura - Palatinat - Schoenberg.

B. CAPACITÉ D'INVESTIR ET CHARGES FINANCIÈRES

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 6'172'623,- au budget 2005 et de Fr. 4'386'507,- au budget 2006. Elle est de Fr. 6'355'208,- au budget 2007

(amortissements de Fr. 12'068'556,- ./l. l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 5'713'348,-).

La capacité d'autofinancement est de 3,53 contre 2,39 au budget 2006. Ce résultat traduit une amélioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

2. Financement des investissements

Rappelons que le total des investissements prévus en 2007 est de Fr. 31'686'600,- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr.	16'742'600.00
Catégorie II	Fr.	5'664'000.00
Catégorie III	Fr.	9'280'000.00
Total	Fr.	31'686'600.00

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 22'406'600,-.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 6'162'000,- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 6'162'000,- comprend Fr. 6'000'000,- pour la salle de spectacle, dont les intérêts courus seront financés par "Coriolis Infrastructure". De ce fait, le solde de Fr. 162'000,- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 4'860,-.

CHAPITRE VII

OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2006

en milliers de Fr.
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité

Bénéfice/Perte de l'année		-4'506	
Amortissements légaux		12'068	
Prélèvements sur les réserves			
110.482.00	Conservation archives	5	
256.482.00	Constructions H.L.M.	150	
521.480.00	Places de parc publiques	250	
531.480.00	Châtillon remise en état	200	
532.480.01	Canalisation	1'500	
532.480.00	Entretien Step	105	
	Prélèvements totaux	2'210	-2'210
Attributions aux réserves			
410.380.00	Contribution achat abris PC	50	
531.380.00	Châtillon, remise en état	225	
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117	
110.382.00	Fonds conserv. archives		
	Attributions totales	392	392
Cash flow net		5'744	5'744
Investissements bruts		-31'686	
+taxe de raccordement		1'500	
+reprise à la réserve du SSSL et participation de tiers		9'000	
+ investissement catégorie III		9'280	
Investissements nets		-11'906	-11'906
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12			0
Besoin de trésorerie estimé			-6'162

Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2007, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 27 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2007.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2006, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

Concernant l'année 2007, comme le laisse montrer le tableau des besoins de liquidités, le Conseil communal devrait emprunter moins de 3 mio pour le financement global des investissements de catégorie I et II, sans tenir compte de la salle de spectacle de Fribourg intégrée dans un concept de financement propre.

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2007, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 11, du 7 novembre 2006;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2007 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 202'321'809.00
Total des charges	<u>Fr. 206'827'707.00</u>
Excédent des charges	<u>Fr. 4'505'898.00</u>

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2007 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 12'038'480.00
Total des charges	<u>Fr. 11'994'200.00</u>
Excédent des produits	<u>Fr. 44'280.00</u>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Laurent Praz

André Pillonel

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 11, du 7 novembre 2006;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 23'906'600,-** est approuvé; il se présente de la façon suivante :
 - Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 18'242'600.-
 - Catégorie II (désignés ci-dessous à l'article 2) : Fr. 5'664'000.-
2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à Fr. 460'000,-, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

300.506.08 Achat de mobilier scolaire et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 1'087'000.-

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

401.506.13 Achat parcomètres pour extension des zones "vignettes" Fr. 150'000.-

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

420.506.17 Installation de nouvelles bornes-hydrant Fr. 100'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

420.506.18 Achat d'une camionnette multi-transports Fr. 77'000.-

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

511.506.00 Acquisition d'une machine de bordage Fr. 120'000.-

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

520.501.88 Modération de trafic : sécurité sur le chemin de l'école - piétons - deux-roues - transports publics Fr. 120'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.05 Remplacement de véhicules (Routes communales et voirie) Fr. 200'000.-

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

532.501.35 Collecteurs d'évacuation des eaux 2007 Fr. 1'500'000.-

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

611.503.12 Ancien Hôpital des Bourgeois : réaménagement de locaux Fr. 220'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.47 Accueil extrascolaire de Pérolles et remise en état de 2 salles Fr. 300'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.48 CO de Jolimont : rénovation des cuisines, étapes 1 et 2 Fr. 300'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.49 Ecole de la Neuveville : installation de chauffage Fr. 70'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.50 Ecole Vignettaz, bâtiments A, B et C : remplacement chaudière Fr. 50'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.51 Accueil extrascolaire du Bourg : extension Fr. 100'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.26 Bûcher du Karrweg 1 : rénovation Fr. 200'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.27 Chalet de la Villa Caecilia – Av. Général-Guisan 18 Fr. 100'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

618.503.30 Centre horticole de St-Léonard : réfection de la toiture et travaux d'étanchéité Fr. 180'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.506.05 Remplacement de véhicules (Parcs et promenades) Fr. 80'000.-

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.26 Extension de la fibre optique Fr. 100'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.27 Projet de consolidation des serveurs Fr. 210'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

900.503.06 Patinoire communale : buvette et restaurant Fr. 400'000.-

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2007, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 7'780'000,-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2007.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Laurent Praz

André Pillonel